PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix–huit novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, Mme FORET, M. HULOT, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET , Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAIS, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme MEZIERE a donné pouvoir à M. BOULAY, Mme LESAGE Marylène a donné pouvoir à Mme MOREAU Marie-Françoise, M. FRICOT a donné pouvoir à M BRAULT.
Excusé: M. COUSIN.
Absent : M GERBOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Vanessa MOREAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2021 : le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet**
- **Acquisition propriété 2 place du Marché.**

DECISIONS DU MAIRE

N°2021-068 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, allée du Château, n°2, cadastrée section AI n°121.

N°2021-069 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, route de Ruillé, n°8, cadastrée section AH n°84 et 85.

N°2021-070 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, boulevard d'Aldingen, n°47, cadastrée section AE n°484.

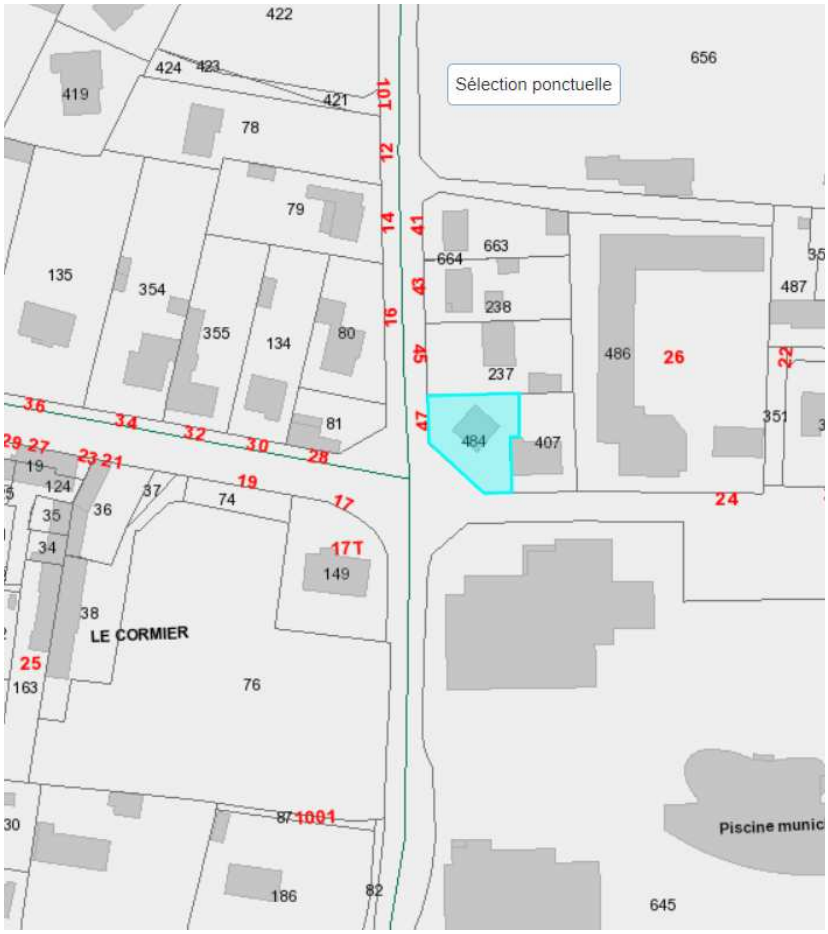

N°2021-071 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis Sport Initiatives de Requeil (72) concernant une étude de faisabilité pour la réalisation d'un terrain de football synthétique pour un montant de 5 000.00 € HT (avec l'option relevé topographique). Cette décision annule et remplace la décision n°201-066.

N°2021-072 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis de Serge Hamon Architectures de Betton (35) concernant l'amélioration thermique de la salle de tennis de table avec une mission de base de

15 000.00 € HT et avec une mission complémentaire (relevé des existants et suivi de planning et financier) pour un montant de 7 000.00 € HT.

PROMOTION ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission du 26 octobre 2021

Etaient présentes : Véronique JARDIN, Anne-Flore JOHAN, Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE et Françoise MOREAU

Etaient absents excusés : Huguette GAUTIER, Frédéric JOUET

ORDRE DU JOUR

- Site internet mise en ligne prévue vendredi dernier …. Repoussée lundi…. Puis mardi
  Des soucis techniques retardent la mise ligne du site mais devraient être résolus dans le courant de la semaine. Après nos différentes relectures, le site est agréable à consulter et très ergonomique.
  Madame MOREAU remercie Marie HOUDAYER pour son travail accompli pour la création du site internet.

- Carte de vœux : L'AIC ne pouvant créer une carte comme l'an passé, nous nous sommes tournés vers une agence de communication dirigée par une meslinoise. Une première proposition nous a été faite et nous allons lui faire part des corrections à apporter.

- Projet ados : Pierrick nous a proposé un questionnaire à distribuer à tous les collégiens et nous allons lui suggérer quelques modifications à la marge – le contenu étant conforme à nos attentes. Pierrick et F Moreau rencontreront les directeurs des 2 collèges la 2e semaine des vacances de Toussaint pour leur présenter le projet.

- Cérémonie des vœux Le CME présentera un clip qui sera tourné le mercredi 10 novembre. 2 groupes ont été constitués et les parents seront informés des modalités.

- Bulletin. Le travail de préparation est achevé – même si il nous manque encore un article - et Alban (AIC) travaille la mise en page avec la nouvelle maquette. La distribution est prévue pour le CM de décembre

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-Collectivités

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1er janvier 2014.
Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.
Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes.
Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous les adhérents du syndicat dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toutes réflexions utiles au développement des outils et des usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.
Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.
Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.
Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.
Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.
Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.
Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes / 10 délégués
- Communautés de communes et d'agglomération / 4 délégués

- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux / 2 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région / 4 délégués
- Départements / 1 délégué
- Région / 1 délégué

Monsieur CAUCHOIS précise que la dématérialisation de l'urbanisme est prévu par e-collectivités suite à la question de Madame TAUNAIS.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Le Maire vous invite à adopter les statuts joints en annexe, et d'adhérer ainsi à la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à e-collectivités, d'approuver ses statuts et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes :

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Monsieur CAUCHOIS se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que Xavier CAUCHOIS sera représentant de la commune au syndicat mixte e-collectivités.

Demande de subvention de l'Etat : aménagement Boulevard de la Providence

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2022 nous a été transmise.

L'aménagement du Boulevard de la Providence sera réalisé en 2022, et est susceptible d'être éligible au titre de « travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie. » avec un plafond d'un montant de 200 000 €.

Le réseau d'eaux pluviales est à refaire, le montant des travaux est estimé à 82 500 € HT, mais il ne peut pas être pris en compte dans la demande de financement.

Le plan de financement ci-dessous est proposé:

DEPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant HT**
estimation des travaux	159 987 €	Subvention de l'Etat	79 993.50 €
		Autofinancement	79 993.50 €
TOTAL	159 987 €	TOTAL	159 987 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2022.

RIFSEEP : ajout d'un grade d'agent de maîtrise.

Suite à la nomination par promotion interne d'un agent, il convient de compléter la délibération du 26 novembre 2020 afin d'intégrer le grade d'agent de maîtrise.

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Groupe	**Emploi / Fonction**	**CRITERE 1 Encadrement et mission**	**CRITERE 2 Technicité et expertise**	**CRITERE 3 Sujétions particulières**	**MONTANT MAXI EN €**	**CRITERES D'ATTRIBUTION**	**MONTANT MAXI EN €**
C1	*Agent des services techniques,*	-Fonctions opérationnelles d'exécution -Travaux spécifiques - encadrement d'une équipe	-Connaissances techniques - Habilitation et certification	- Polyvalence - Respect du matériel utilisé - Autonomie	11 340 €	Prise en compte de la valeur professionnelle, de la manière de servir; prise d'initiative, réalisation des objectifs; qualités relationnelles	1 260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet ajout de grade au RIFSEEP.

ENFANCE, FAMILLE, SOLIDARITE

Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » dans la commune de Meslay-du-Maine

Une collation est donnée le matin aux enfants des écoles publiques. Mme CAILLEAU, Inspectrice Académique, nous a informés que celle-ci pouvait s'inscrire dans le dispositif « Petits Déjeuners » et financés par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
Un guide ainsi que le modèle de convention sont annexés.

Madame TAUNAIS demande si le comité de pilotage restauration scolaire s'est réuni concernant ce dispositif. Madame FORET précise que ce point sera étudié avec l'arrivée du nouveau Directeur du Centre Social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 4 novembre avec les riverains du Boulevard de la Providence
Présents : Mr MORINEAU Elie, Mr LEVILAIN Paul, Mr et Mme GAUFFRE Frédéric, Mr et Mme LELIEVRE Alain, Mr et Mme PELLOIN, Mr MOREAU Patrice et Mr FERRAND, Christian BOULAY, Gwénola SUREAU et Corinne BERTREL.

Mr TESSIER excusé.

Après une première étude il y a quelques années, Monsieur BOULAY a voulu relancer l'aménagement du boulevard de la Providence.

Pour ce faire, un questionnaire a été soumis aux riverains du boulevard en juin dernier.

Un travail a été fait avec Mme SUREAU, Jacques BRAULT et Julien DELAIS de la communauté de communes pour l'élaboration d'un nouveau plan en prenant en compte les réponses des questionnaires.

Monsieur BOULAY souhaitait associer les riverains et avoir leurs retours suite au nouveau plan par une rencontre.

Voici le retour de cette réunion :

- Problème d'entrée chez Mr MORINEAU : les voitures arrivent trop vite de la route de Grez
  Réponse : avec le nouvel aménagement, une voie pour les vélos coté droite en allant sur le boulevard fera ralentir

- Qu'allez-vous faire du petit trottoir coté mur du cimetière ?
  Réponse : enrobé dans un premier temps.

- Entrée devant les garages ?
  Réponse : des bateaux

- Problème d'évacuation d'eaux pluviales devant chez Mr MOREAU ?
  Réponse : enfouissement des eaux pluviales à refaire en même temps que l'aménagement

- Quand les travaux vont être faits ? problème avec les livraisons de Mr PELLOIN
  Réponse : on informera les riverains à l'avance et Mr PELLOIN donnera son planning pour 2022

- Peut-on mettre un panneau interdit camion sauf riverains ? Enormément de camions passent dans cette rue
  Réponse : à revoir

  Monsieur BOULAY informe de la construction de 5 pavillons « petit village des ainés » dans le parc de la maison de retraite.

  Madame TAUNAIS s'interroge sur ce projet, à l'origine, il était prévu 10 logements.
  Monsieur BOULAY répond que 5 logements seront réalisés vu l'emprise du terrain.

- Est-ce que le camion poubelle peut s'arrêter sur le dos d'âne ?
  Réponse : L'aménagement a été fait avec Julien DELAIS de la communauté de communes et il a pris en compte cet obstacle

- Quelles sont les plantations qui vont être mises ?
  Réponse : plantations avec très peu d'entretien et voir les services techniques

  Autres points abordés : problème de vitesse la nuit sur la route de Laval.

  Il est suggéré de mettre le radar pédagogique sur la route de Sablé.

  Le panneau « sens interdit » au niveau de la Grande Rue n'est pas visible. Un arbre le cache.

  Ce panneau doit être redescendu pour sa visibilité.

  Les riverains semblent contents et intéressés par ce nouveau projet qui sera prévu certainement au printemps 2022.

Madame JOHAN s'interroge quant à l'aménagement de la place de l'Eglise, cet espace n'étant pas sécurisé pour les piétons. M BOULAY répond que dans le cadre des Petites Villes de Demain, un plan guide va être réalisé afin d'avoir une vue globale du centre-ville.
Madame Vanessa MOREAU propose qu'un aménagement provisoire soit réalisé avec un traçage au sol.
Par ailleurs, il est évoqué les entrées et sorties d'école, où les parents se stationnent mal.
Madame FORET indique qu'un travail de concertation pourrait être réalisé avec les représentants de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commission salle socioculturelle du 19 octobre 2021

Présents : Jacques BRAULT, Véronique JARDIN, Florence FORET, Huguette GAUTIER, Patrice FRICOT, Jacky HULOT, Christian BOULAY et Véronique MARQUIS, Directrice des Services Techniques.

Excusés : Xavier CAUCHOIS, Françoise MOREAU, Gwenola SUREAU et Jacques COUSIN.

La séance a démarré à 18 heures avec en préambule une visite complète de la salle afin que chacun puisse s'approprier les lieux et réfléchir sur les travaux d'accessibilité, sécurité incendie, et modernisation de la salle socioculturelle.

Les travaux d'urgence et incontournables à réaliser sont l'aspect Sécuritaire (Mises aux normes), et sanitaires. Pour une accessibilité de tous selon la configuration de notre salle, un ascenseur est indispensable pour aller la salle sous scène et sur la scène.

Les points à travailler selon les retours que nous avons eus des utilisateurs sont les suivants :

- L'acoustique dans la salle
- Le problème de hauteur de la scène soit trop haute soit le plafond trop bas.
- Le traitement de l'air (pas de ventilation, juste des grilles d'aération)
- L'éclairage actuel en Néon est désuet et ne se fait plus, l'éclairage est dorénavant en LED.
- Local ménage
- Chambre froide partie bar.
- La cuisine : plus besoin de fours mais besoin de matériel pour réchauffer les plats. Et réfléchir sur son positionnement.
- Equipement de loges sous scène pour les artistes.
- Accès à la scène par l'extérieur.

C'est un bon début de travail et la commission est unanime sur le fait que maintenant nous devons connaitre les besoins et l'usage que nous voulons faire de notre salle Socio.

Nous allons continuer d'interroger les utilisateurs à savoir les Associations, les Entreprises, le Culturel, les privés…).

Nous avons décidé d'aller visiter 2 salles des fêtes récemment rénovées ou créées :

- Cossé le Vivien
- Gorron (10ans)

En séance nous a été présenté une Esquisse réalisée en juin dernier par l'Architecte Monsieur HAMON avec 2 propositions chiffrées intégrant les incontournables et retours des utilisateurs.

- Coût total avec Surélévation Scène 1.749.000€ HT
- Coût total sans Surélévation Scène 1.342.000€ HT

Il est nécessaire de bien préparer ce beau projet et aller chercher toutes les subventions possibles.

Monsieur POULAIN souhaite apporter des précisions sur ce dossier, lors du précédent mandat :

- *Des réunions avec les utilisateurs ont été réalisées*
- *Un architecte a été retenu*
- *3 priorités ont été mises en avant (en plus des travaux de mise en accessibilité et de sécurité) à effectuer par tranche.*
  - → *Réhabilitation de la scène*
  - → *Réhabilitation des toilettes*
  - → *Réhabilitation de la cuisine, en faisant en plus une salle des familles à la place de la salle de tennis de table*

Monsieur BOULAY précise que les travaux d'accessibilité et de sécurité devront se faire en totalité et non par tranche.

La commission va continuer à étudier ce dossier.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

Commission Bien Vivre Ensemble du 21 octobre 2021

Présents : Julien GANDON, Daniel GAUDRÉE, Roger GUITER, Véronique JARDIN et Marylène LESAGE.
Excusée : Huguette GAUTIER

NETTOYAGE CIMETIERE
La Toussaint approchant le cimetière, les agents techniques ont procédé durant 2 jours au grand nettoyage :

- Désherbage des allées, le devant des tombes
- Taillage des conifères dans l'allée centrale
- Enlèvement des fleurs fanées, artificielles très abimées
- ….

La commission s'interroge sur l'efficacité durable de l'entretien à savoir qu'une centaine d'heures est dédiée sur 2 à 3 jours sur 2 périodes de l'année LA toussaint et Pâques.
Ne serait-il pas préférable afin que le cimetière soit toujours propre de prévoir un agent technique de façon régulière par exemple 1 semaine par mois de MARS à OCTOBRE, et pour la période d'hiver 1 à 2 jours par mois ? Nous allons échanger avec Véronique MARQUIS et se réunir pour en discuter.

PANNEAUX AFFICHAGE
Nous avons contacté Monsieur LEROY Cédric de la STE 7IMAGINABLE de Meslay pour un devis de 11 panneaux pour 549,60€ et un de la Sté SIGNALS basée à La Rochelle pour 579.06€
Nous validons le devis de l'Entreprise Meslinoise.

CAVURNES
Comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, la STE SBT nous proposait d'anticiper l'aménagement de la Section 7 pour une faisabilité en 2022 tenant compte de l'allongement des délais d'approvisionnement.
La commission a pris la décision de prévoir ces travaux et contacter SBT.

LA CHAPELLE ORILLARD
Une première rencontre eu lieu avec Mr BUREAU chargé d'Etudes Patrimoine au Conseil Départemental, le 16 septembre dernier, pour lui présenter notre projet de restaurer La Chapelle. Il nous a informés que nous pourrions être accompagnés à hauteur de 30%. Deux périodes pour les enveloppes Mars et Octobre pour présenter notre dossier.
D'autres aides peuvent être cumulées et Mr DURAND Patrick de La Fondation du Patrimoine de la Mayenne est venu nous les présenter.

Des devis sont en cours pour la Toiture, la Maçonnerie et une Porte Métallique.
Nous avons relancé Entreprise PIGEON pour la réalisation de l'Allée centrale, notre accord a été transmis le 24/09.

Le Conseil Municipal valide de ce compte rendu.

NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2021
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

<u>Création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet</u>

Lors du Conseil Municipal du 24 juin dernier, un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet (agent d'accueil à l'espace meslinois) été créé du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. La procédure de recrutement ayant été décalée, ainsi que la disponibilité de l'agent, il convient d'annuler la délibération n° 2021-06-02.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 29 novembre 2021 au 30 novembre 2022.

<u>Acquisition propriété 2 place du Marché.</u>

Dans le cadre du projet d'aménagement du Carrefour du Centre, afin de relier l'Esplanade des Grands Jardins et la Place du Marché et suite à la préemption de l'ancienne pharmacie du Centre, Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires du bien, M. et Mme SADATCHY, sis 2 Place du Marché, cadastrée section AE n°75, d'une superficie de 122 m² au sol.

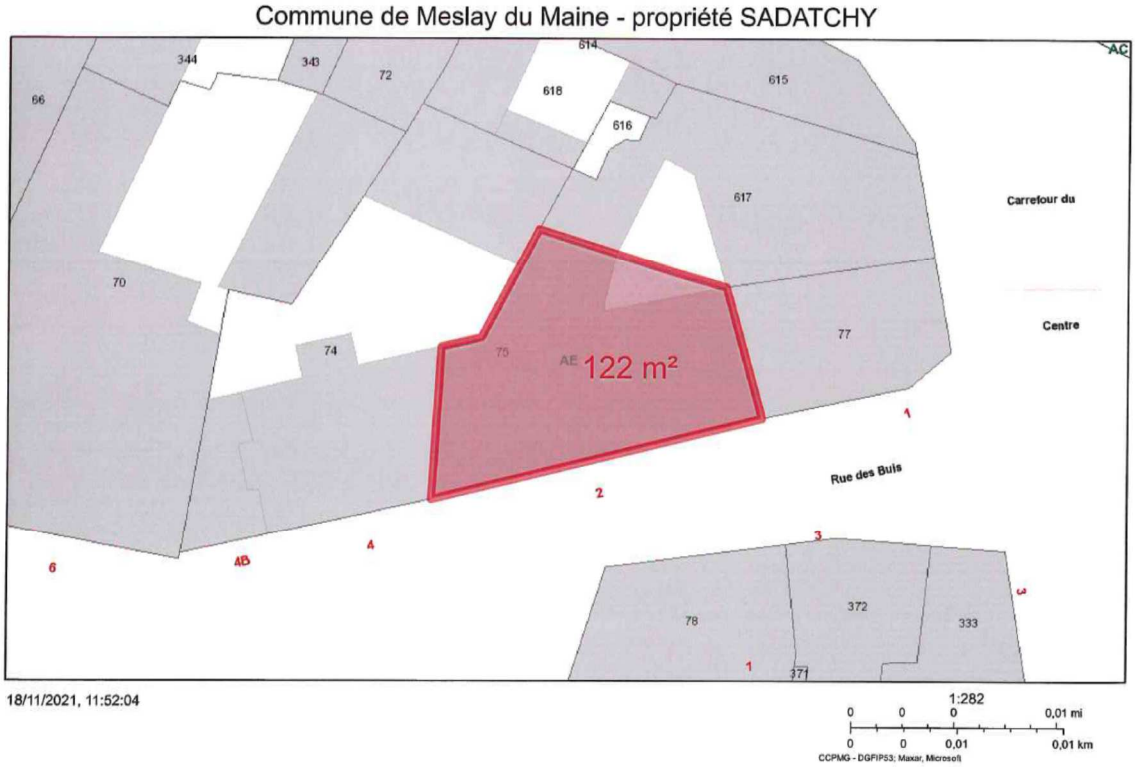

M. et Mme SADATCHY ont fait une proposition de vente à la commune d'un montant de 35 000 € net vendeur, les frais seront à la charge de l'acquéreur.
Monsieur BOULAY précise que cet achat après la préemption de l'ancienne pharmacie du centre permettra le réaménagement du Carrefour du Centre, conformément aux engagements pris.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette propriété au prix de 35 000 € net vendeur, les frais seront à la charge de la commune et autorise le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les actes afférents à cette opération d'acquisition auprès de l'étude SELARL GOUX LAFOUX notaires associés de Meslay-du-Maine.

<u>Informations et questions diverses</u>

Dates à retenir :

- Conseil Municipal : jeudi 16 décembre
- Concert de l'Harmonie Sainte Cécile : dimanche 21 novembre
- Vernissage du Salon d'Automne : dimanche 21 novembre
- Arrivée du futur Directeur du Centre Social, Julien GAUTIER le 22 novembre
- Marché de noël organisé par l'APE : dimanche 28 novembre
- Meslaython les 3 et 4 décembre
- Soirée de départ à la retraite de Pierrick LERAY, Directeur du Centre Social : le 7 décembre
- Distribution du colis de noël : le 18 décembre
- Soirée avec le CEAS et Histoire et Mémoire : 21 décembre

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10*